



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 10

Titulaires : 4
Suppléants : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 8

Séance du : 16/10/2025

Date de convocation : 8/10/2025

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,
SUPPLEANTS PRESENTS : M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

EXCUSE(ES): Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmares, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques Chapellet

n°2025_06_03

OBJET:

Avis du Comité
de Direction sur

**Charte de
télétravail
A Quai Cyrano**

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10,

Vu la Loi travail, article L 1311.1,

Vu le décret N°2016-151 du 11 février 2016 modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC,

Il est proposé au comité de direction d'approuver la charte de télétravail interne à l'EPIC Quai Cyrano visant à fixer les règles d'application de celui-ci.

- La présente charte d'appui sur celle en usage à la Communauté d'agglomération bergeracoise,
- La présente charte s'appliquera au personnel titulaire à temps plein de l'EPIC,
- La présente charte pourra faire l'objet de modifications pour permettre notamment son adaptation à l'évolution du contexte touristique et/ou pour faciliter sa mise en conformité avec l'évolution législative et réglementaire,
- La présente charte est votée pour une durée d'une année à titre expérimental
- Sa prolongation et ses modifications seront approuvées par le comité de direction le cas échéant.

Le comité de direction approuve la charte de télétravail telle qu'établie en annexe de la délibération.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 024-984303834-20251016-20254_06_03-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
le mercredi 22/10/ 2025

EPIC QUAI CYRANO

7, rue des Récollets - 24100 BERGERAC

Tel : 05 53 57 03 11

N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté :

5 voix pour

2 voix contre

1 abstention

La décision est adoptée à la majorité des votants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Bergerac,

Le mardi 21/10/2025

Le Président,
M. Pascal PREVOT